



Saclay le 13 décembre 2021,

Monsieur l'Administrateur Général du CEA,

**Objet : Cahier revendicatif salarial intersyndical –rémunérations**

Monsieur l'Administrateur Général,

Les organisations syndicales du CEA réunies en intersyndicale, portent à votre connaissance les revendications actualisées dans le but d'améliorer les conditions salariales des salariés du CEA afin qu'ils et elles puissent affronter la modernité du quotidien avec une rémunération au niveau de leurs compétences et de leurs engagements :

1. Rebasage de la grille de rémunération avec un ajout de 60 points pour l'ensemble des salariés, pour compenser le gel de la valeur du point depuis 2009.
2. Mise en place d'un dispositif permettant d'ajuster la valeur du point à partir de 2021 en fonction de l'évolution de l'inflation, lorsque celle-ci est positive.
3. Réévaluation des augmentations individuelles des salariés de l'annexe 2.
4. Alignement des primes PSC et PSNC à 10%.
5. Reconnaissance de la pénibilité du travail par la réévaluation des primes de sujétion
  - a. Non revalorisées depuis 2009, il faut réfléchir à un autre système de rémunération pour que ces primes puissent évoluer indépendamment de la valeur du point.
  - b. La définition actuelle des pénibilités est archaïque, de nouveaux métiers sont apparus, notamment à la DRT, et les critères ne correspondent pas aux ambiances difficiles de travail. L'augmentation des contraintes pour les salariés de la DAM doivent également être prises en compte. Une version modernisée s'impose...
  - c. Les salariés de l'annexe 1 qui travaillent dans des conditions pénibles doivent également pouvoir prétendre à ces primes.
6. Revalorisation des forfaits de postes et d'astreintes
  - a. Revalorisation et alignement par le haut des forfaits astreintes annexe 1 et annexe 2

- b. Revalorisation les forfaits de postes gelés depuis 2009 et réflexion sur un système de rémunération pour que ces forfaits puissent évoluer indépendamment de la valeur du point.
- c. Faire évoluer les biseaux pour que les salariés puissent sortir des postes avec moins d'impact.

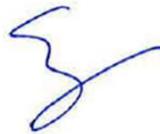
7. Missions et déplacements

- a. Revalorisation des frais de missions
- b. Revalorisation des primes de transport
- c. Revalorisation des indemnités kilométriques,
- d. Intégrer des critères de développement durable (exemple IK vélos)

8. Revalorisation de la butée d'ancienneté et de la prime individuelle à 25% pour tenir compte de l'allongement de la durée de carrière et de cotisation.

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, UNSA-SPAEN, FO et la CFTC vous demandent d'ouvrir des négociations, dans les plus brefs délais, sur la base de ces revendications qui sont légitimes après plus de dix années d'absence d'augmentations générales des salaires. Elles sont nécessaires à une bonne reconnaissance de l'engagement et de la compétence des salariés de l'organisme. Elles participeraient également à l'amélioration de l'attractivité du CEA.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur l'Administrateur Général, nos salutations syndicales.

Pour la CFDT : Laurent DELNAUD 	Pour la CFE- CGC : Gilles FOURNIER 	Pour la CGT : Christophe RATIN : 	Pour l'UNSA- SPAEN : Vincenzo SANZONE 	Pour FO : Olivier CHAUMONT  O. CHAUMONT	Pour la CFTC : Hubert DOUGNAC 
---	--	---	---	--	---